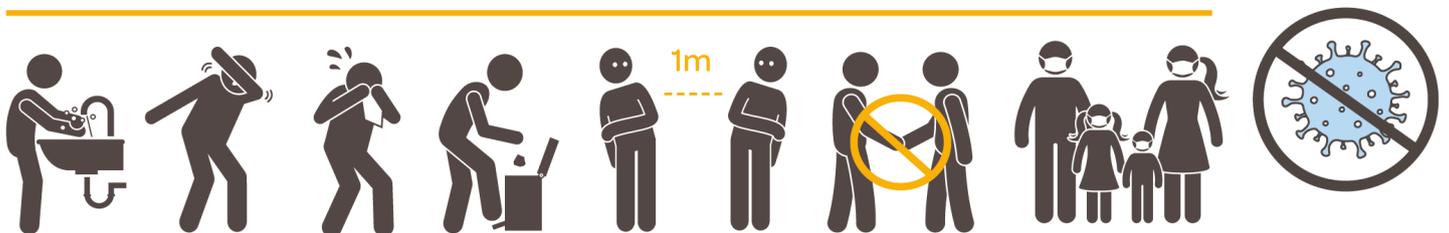




Pour limiter la propagation du virus, respectez les gestes barrières





*Photo de couverture*  
*Les ATSEMS préparant la reprise des enfants de maternelle : marquage au sol pour le respect de la distanciation*

3.	Editorial
4 / 11.	Vie Municipale
12 / 15.	Aménagements & Travaux
16 / 18.	Enfance & Jeunesse
19.	Bibliothèque
20 / 21.	Vie Associative
22 / 23.	Infos de la Vallée
24.	Il était une fois Chapareillan

## Etat civil

### Naissances\*

\* La commune ne peut diffuser, sans le consentement des parents, la naissance de leur(s) enfant(s). Pour la parution d'une naissance dans le bulletin municipal, les parents doivent nous informer par mail :

[etatcivil@chapareillan.fr](mailto:etatcivil@chapareillan.fr)

### Décès

**Françoise LACHIZE**

11 janvier

**André MONNAIN**

18 janvier

**Jean-Charles DEBERNARDY**

1 février

**Pierre COUSIN**

26 février

**Umberto DA CONCEICAO**

25 mars

**Marcelle BOUJARD**

28 mars

**Odette CASSEBRAS**

23 avril

Ma ville, je l'aime,  
je la protège

À CHAPAREILLAN

### ALERTE/INFORMATION

Soucieuse de la sécurité de ses habitants,  
votre commune a mis en place un  
**système d'alerte à la population...**

Pour recevoir **gratuitement** les alertes de votre commune :  
**Inscrivez-vous sur :**  
<https://www.inscription-volontaire.fr/chapareillan>  
ou complétez le formulaire papier en mairie

## CONTACT

### Mairie

24 place de la mairie  
CS 60077  
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 20

Fax : 04 76 45 21 46

**lundi, mardi, vendredi, samedi :**

8<sup>h</sup>30 / 12<sup>h</sup>00

**mercredi :**

8<sup>h</sup>30 / 12<sup>h</sup> et 13<sup>h</sup>30 / 18<sup>h</sup>00

**jeudi :**

18<sup>h</sup>00 / 20<sup>h</sup>00

Fermé le samedi matin en juillet/août.

### E-mail :

[accueilmairie@chapareillan.fr](mailto:accueilmairie@chapareillan.fr)

### Site :

[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)

### Facebook :

[@mairiedechapareillan](https://www.facebook.com/mairiedechapareillan)



**Martine VENTURINI**  
Maire de Chapareillan

Depuis le 11 mai, la vie sociale et l'activité professionnelle de beaucoup d'entre nous, reprennent timidement leurs droits. Toutefois la responsabilité et la vigilance de chacun, reste à ce jour la priorité.

Le 15 Mars vous avez choisi de m'accorder votre confiance pour un nouveau mandat municipal. C'est pour moi et ma nouvelle équipe un grand honneur, et une grande responsabilité. Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à cette réélection et qui ont su faire partager leur confiance en nos projets.

Je remercie l'équipe municipale précédente, qui a fait face avec responsabilité, aux impératifs sanitaires qui se sont imposés à nous tous.

Enfin, je salue l'engagement de tout le personnel municipal, qui a permis d'assurer le bon fonctionnement de notre Commune durant toutes ces semaines de confinement. Ils ont su garantir la continuité des activités municipales, tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires. A ce titre, une attention particulière a été portée à nos aînés et aux personnes les plus vulnérables, lesquels ont été contactés régulièrement par les services de la Mairie.

Durant cette période, l'activité de notre village ne s'est pas totalement arrêtée. Les commerces de première nécessité sont restés ouverts, les restaurateurs ont su aussi adapter leurs activités en privilégiant le service à emporter. Enfin, les professionnels médicaux sont également restés disponibles pour leurs patients, les pompiers, les ambulanciers, les routiers, les employés des enseignes alimentaires, nos agriculteurs... nous ont permis d'accéder aux essentiels de la vie quotidienne. Cela mérite notre respect et nos remerciements !

Concernant les services municipaux, le télétravail, associé à des journées de permanence a été mis en place pour l'ensemble des services. Le protocole sanitaire a été respecté, des masques jetables et du gel hydro alcoolique ont été commandé, j'en profite pour remercier le magasin Intermarché pour en avoir mis gracieusement à notre disposition ce qui nous a permis malgré les difficultés d'approvisionnement d'assurer en priorité la sécurité de nos agents.

Des masques lavables et réutilisables ont été commandé par la commune pour tous les Chapareillanais, ces masques homologués par la DGA portent le label OEKO – TEX, garantissant une qualité environnementale et sanitaire optimale, ces masques ont été distribués ainsi que ceux de la Communauté de Communes et de la Région fin mai.

Les écoles, qui accueillaient uniquement les enfants des professionnels médicaux, ont réouvert leurs portes le 12 mai dernier. En association avec les Directeurs des écoles, les locaux et leurs abords ont été adaptés afin de respecter le protocole sanitaire exigé par l'éducation nationale.

Pour accompagner cette réouverture, les personnels des services entretien, associés à une entreprise extérieure de nettoyage, sont mobilisés chaque jour pour assurer une désinfection permanente des locaux durant l'accueil des élèves. Un service périscolaire a également été mis en place au sein même des écoles.

Les services municipaux accueillant du public sont désormais réouverts dans les conditions prescrites par les autorités sanitaires. Cependant, ces mêmes contraintes sanitaires qui nous obligent à mobiliser l'ensemble de nos agents, ne nous permettent pas d'ouvrir les salles municipales dans l'immédiat.

Nous sommes tous impatients de la levée des dernières contraintes sanitaires, Dans cette attente, je souhaite que ce déconfinement permette à chacun d'entre vous de profiter pleinement de vos proches. Je sais l'impatience qui nous anime tous de retrouver ensemble des jours meilleurs ; toutefois, j'en appelle au devoir de responsabilité de chacun, pour que soient respectés les gestes de prévention, de bienveillance et de bon sens.

Prenez soin de vous et de vos familles.

## Agenda

**Commémoration  
du 14 juillet 1789**

**Mardi 14 juillet - 11<sup>H</sup>00**

*Monument aux morts*

**Commémoration  
de la libération  
de Chapareillan**

**Samedi 29 août - 10<sup>H</sup>30**

*Place de la Mairie*

## Les visages du conseil municipal

Elus le 15 mars dernier et après délibération du conseil municipal le 28 mai, découvrez le nouveau conseil municipal.



### *Le Maire*

**Martine  
VENTURINI**

### *Les Adjoints*



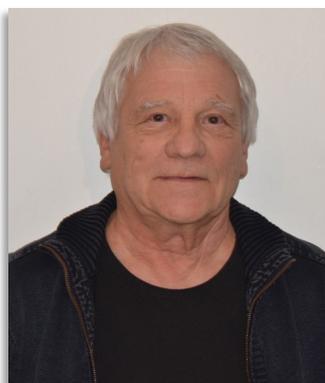
**Valérie  
IMBAULT-HUART**  
*1<sup>ère</sup> adjointe déléguée à  
la vie quotidienne, à la  
vie associative, au  
tourisme, culture et  
commerce*



**Fabrice  
BLUMET**  
*2<sup>ème</sup> Adjoint délégué  
aux travaux neufs  
et entretien (bâtiments,  
voirie et réseaux),  
l'agriculture, la viticul-  
ture et à la montagne*



**Emmanuelle  
GIOANETTI**  
*3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée  
à l'enfance / jeunesse,  
la vie scolaire et extra-  
scolaire et la solidarité*



**Roland  
SOCQUET-CLERC**  
*4<sup>ème</sup> Adjoint délégué à  
l'urbanisme  
et au patrimoine bâti*



**Valérie  
SACLIER**  
*5<sup>ème</sup> Adjointe déléguée  
à l'information,  
la communication,  
l'emploi et l'insertion et  
le suivi du dossier Lyon-  
Turin*



**Gilles  
FORTE**  
*6<sup>ème</sup> Adjoint délégué  
aux finances, budget,  
affaires juridiques et  
assurances*

## *Les Conseillers de la majorité*



**Annelise  
DEFILIPPI**  
*Conseillère  
déléguée aux  
personnes âgées et  
manifestations*



**Yann  
LIMOUSIN**



**Valérie  
SEYSSEL**



**Lucas  
BEYSSON**



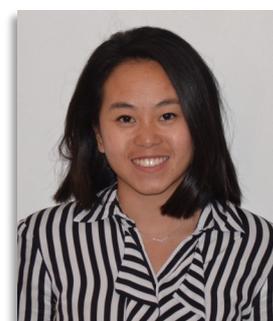
**Stéphane  
ROCHE**



**Malika  
MANCEAU**



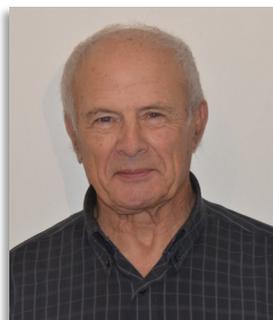
**Franck  
SOMMÉ**



**Suan  
HIRSCH**



**Sylvie  
THOME**



**Jean-Pierre  
VILLESOUBRE**



**Gisèle  
MOTTA**



**Christopher  
DUMAS**

## *Les Conseillers de la minorité*



**Jean  
MIELLET**



**Anne  
MORRIS**



**Bruno  
BERLIOZ**



**Olivier  
BOURQUARD**

## Budget prévisionnel communal 2020

### Fonctionnement : 2 636 201 €

#### recettes

Résultat reporté : 0 €  
 Atténuation des charges : 25 000 €  
 Produits des services : 210 480 €  
 Impôts et taxes : 2 101 506 €  
 Dotations et participations : 269 710 €  
 Autres produits de gestion courante : 28 500 €  
 Produits financiers : 5 €  
 Produits exceptionnels : 1000 €

#### dépenses

Résultat reporté : 0 €  
 Charges à caractère général : 667 715 €  
 Charges de personnel : 1 180 000 €  
 Atténuations des produits : 88 500 €  
 Autres charges de gestion courante : 221 040 €  
 Charges financières : 95 000 €  
 Charges exceptionnelles : 1 500 €  
 Virement à l'investissement : 332 446 €  
 Transfert entre section : 50 000 €

### Investissement : 1 239 793,72 €

#### recettes

Résultat reporté : 220 013,64 €  
 Subventions : 34 739,24 €  
 Emprunts et dettes assimilées : 0 €  
 Dotations (FCTVA + TAM) : 60 000 €  
 Excédents de fonctionnement capitalisés : 448 327,84 €  
 Virement de la section de fonctionnement : 332 446 €  
 Opérations ordre transfert entre sections : 50 000 €  
 Restes à réaliser : 94 267 €

#### dépenses

Résultat reporté : 0 €  
 Emprunt : 177 000 €  
 Immobilisations incorporelles : 54 500 €  
 Subventions d'équipement versées : 57 366 €  
 Immobilisations corporelles : 54 200 €  
 Immobilisations en cours : 679 956,93 €  
 Restes à réaliser : 216 770,79 €

## Budget annexe microcentrale

#### fonctionnement

Dépenses : 230 000 €  
 Recettes : 230 000 €

#### investissement

Dépenses : 321 095,96 €  
 Recettes : 321 095,96 €

### État de la dette 2020 : 2 316 620,28 €

Soit 753 € / habitant

## Distribution de masques



Distribution de masques par les élus et une bénévole, place de la mairie

**MASQUES DISPONIBLES EN MAIRIE**  
Conditions d'attribution sur [chapareillan.fr](http://chapareillan.fr)

La mairie de Chapareillan a commandé 3200 masques pour l'ensemble de la population.

Chaque habitant s'est vu attribuer fin mai, un masque barrière lavable certifié DGA catégorie 2, fabriqué par une entreprise rhônalpine.

Le tissu de ces masques est certifié Oeko-Tex, label visant à garantir les qualités sanitaires et écologiques des textiles.

La Communauté de Communes et La Région ont également fourni des masques à la commune.

Ces masques ont été distribués aux habitants fin mai / début juin.

L'Etat a également fourni à la commune 380 masques pour les personnes les plus vulnérables. 5 masques ont été envoyés aux personnes nées avant 1936. Cela concerne 61 personnes.

La municipalité a également fourni en mars dernier des masques, des gants et des gels hydroalcooliques aux médecins et infirmières de la commune.

## Solidaire avec les aînés

La mairie de Chapareillan a mis en place, pendant le confinement, un dispositif d'aide aux personnes âgées (plus de 70 ans) isolées.

Une employée communale s'est chargée d'appeler certaines personnes dans le besoin pour prendre des nouvelles et être à l'écoute.

Une aide pour les achats de première nécessité a également été mis en place sur une base de volontariat. 16 habitants bénévoles ont proposé leur aide.

Dans le cadre du CCAS, la municipalité a géré les rendez-vous d'urgence (dossier administratif...) et a gardé un contact avec les personnes en situation particulière qui en exprimaient le besoin.

## La commune a maintenu le marché pendant le confinement



La commune, suite à une dérogation préfectorale a maintenu son marché du vendredi matin, place de la mairie.

Afin de respecter les distances sociales et d'assurer la sécurité des citoyens, un dispositif a été mis en place :

- Marquage au sol pour le respect de la distance,
- Barrières pour éviter que les gens se

servent par eux-mêmes.

Afin de s'assurer que tout se passe dans les meilleures conditions, la municipalité a missionné le Garde Champêtre pour faire respecter le règlement.

Le retour est très positif et les citoyens ont bien respecté les règles.

## Nouveaux habitants, Faites-vous connaître !

Chaque année, la municipalité accueille en mairie les nouveaux habitants. Une réception de bienvenue est organisée en salle du conseil municipal. L'occasion pour vous de rencontrer les élus, découvrir notre village et prendre connaissance des futurs projets.

Cette cérémonie est suivie d'un pot d'accueil.

Alors, si vous venez d'arriver sur notre commune !  
N'hésitez pas à vous faire connaître !

**Contactez l'accueil de la mairie :**

 : 04 76 45 22 20  
accueilmairie@chapareillan.fr

## Arrêté municipal



Le Maire de Chapareillan a pris un arrêté municipal le 11 mai dernier interdisant l'accès aux aires de jeux pour enfants situés à la mairie, à la gare et au Parc du Granier ainsi qu'aux équipements sportifs et de fitness au parc du Granier.

**Cet arrêté a pour objectif de garantir la sécurité du public et d'éviter la propagation du virus.**

Vous pouvez consulter cet arrêté sur notre site :

[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)

## Conditions de détention d'un chien classé « chien de garde et de défense » ou « chien d'attaque »

**Chiens de garde et de défense, il s'agit de chiens :**

- de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier),
  - de race Rottweiler,
  - de race Tosa,
- pouvant être assimilés par leur morphologie aux chiens de race Rottweiler, non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche

**Chiens d'attaque, il s'agit de chiens pouvant être assimilés par leur morphologie aux chiens de race :**

- American Staffordshire terrier (ou pit-bulls), non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche
- Mastiff (ou boerbulls), non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche
- Tosa, non inscrits à un livre gé-

néalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Si vous détenez un chien dit « catégorisé », vous devez faire une demande de permis. Si vous ne l'avez pas encore déclaré, il vous faut régulariser la situation rapidement. L'absence de permis est passible d'une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à 750 €.

À défaut de régularisation, votre chien pourrait être placé en fourrière. Les frais de capture, de transport, et de garde seraient à votre charge.

La nature de votre demande diffère selon que votre chien a plus ou moins 8 mois.

Vous devez faire une demande de permis provisoire si votre chien a moins de 8 mois. Ce permis est valable jusqu'au 1 an de votre chien. Après, il faut demander un permis de détention.

Vous devez faire une demande de permis de détention si votre chien a plus de 8 mois. Ce permis est valable sans limitation de durée. Cependant, vous devez vérifier régulièrement qu'il remplit les conditions de détention (par exemple, vaccin contre la rage valide, assurance garantissant la responsabilité civile de l'animal pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers, en cours de validité) ; dans le cas contraire, le permis n'est plus valide.

Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

En cas de changement de commune de résidence du titulaire du permis, le permis de détention doit être présenté à la mairie du nouveau domicile. Le permis est gratuit.

Formulaire de demande cerfa 13996\*01 et liste des pièces à fournir sur [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) ou sur demande à [etatcivil@chapareillan.fr](mailto:etatcivil@chapareillan.fr)

## Le site internet en refonte



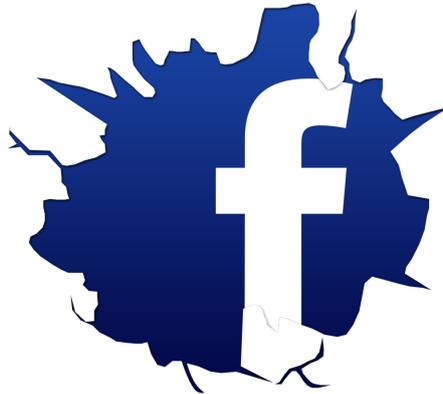
Depuis novembre 2019, et vous l'avez sans doute constaté, les pages de notre site mettent beaucoup de temps à se charger.

En effet, notre prestataire a été mis en liquidation judiciaire et depuis la commune ne cesse d'essayer de trouver des solutions pour que tout revienne à la normale. Malheureusement notre hébergeur en a décidé autrement.

C'est pour cette raison que la commune va refondre son site pour lui donner une présentation plus claire et plus originale d'ici la fin de l'année 2020.

En attendant, nous vous conseillons de regarder nos pages sur smartphone où d'utiliser google chrome (plus rapide que Mozilla).

N'hésitez pas non plus à consulter notre page Facebook ou de nombreuses informations transitent.



### Facebook, pourquoi nous effaçons vos commentaires ?

Lors de la création de la page Facebook en septembre 2017, la municipalité a souhaité que cette dernière ait pour objectif uniquement d'informer la population sur les événements de la commune (décisions, dispositifs pour les habitants, alertes, comptes-rendus, manifestations...).

Cette décision a été prise afin d'éviter tout débordement de certains, est de supprimer tous les commentaires de quelque nature que ce soit.

Ceci n'est aucunement une atteinte à la liberté d'expression mais un choix pour une priorité à l'information du territoire.

## Vos données sont protégées

Depuis janvier 2019, par délibération du conseil municipal, a été nommé un Délégué à la Protection des Données (DPD), M. Sébastien Rivet, qui gère également la communication, l'évènementiel et le conseil municipal des enfants.

Il a été officiellement déclaré auprès de la CNIL en tant que DPD.

Depuis cette nomination, c'est un travail de fourmi qui a été réalisé auprès de chaque service et de chaque personnel pouvant gérer des données personnelles.

Chaque activité de la mairie a fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée :

*Les objectifs de l'activité, les personnes concernées, les catégories de données collectées (état civil, vie per-*



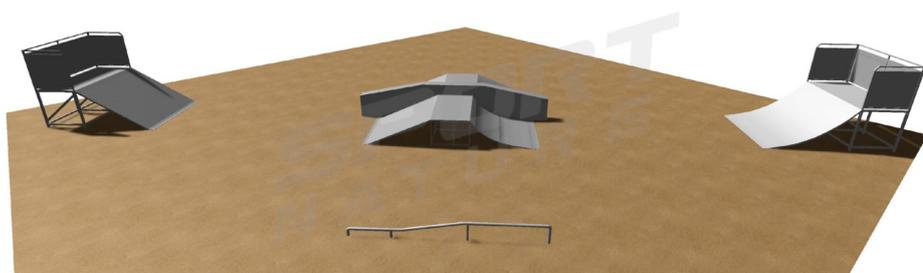
*sonnelle, financière...), les données sensibles (religion, syndicat...), la durée de conservation, l'archivage, la destruction, les destinataires internes (responsables, salariés, élus), les destinataires externes et les sous traitants, les mesures de sécurité (informatique, papier)...*

**Suite à ce recensement des données, nous pouvons vous affirmer que ces dernières sont bien protégées !**

Ces documents sont accessibles à l'ensemble des administrés. Ils sont consultables sur place.

## Les projets des CME en arrêt provisoire :

Suite au confinement, les jeunes conseillers ont dû stopper leurs projets (chasse aux œufs, boum des CM2...) mais ils ont quand même pu travailler sur le Skate Park, qui verra le jour début juillet dans le Parc du Granier.



Maquette 3D réalisé par les CME

## Agenda

### Réunion plénière\*

Lundi 14 septembre  
17<sup>H</sup>00 / 18<sup>H</sup>00

Mairie

\* Cette réunion pourra être annulée selon le nombre de conseillers que nous pourrons accueillir

## Salles communales fermées et manifestations annulées jusqu'au 30 août

Suite à un arrêté municipal pris par Madame le Maire le 11 mai dernier, l'ensemble des salles communales (salle polyvalente, dojo, salle de l'Épistel, locaux associatifs, salle de la Palud, la Fruitière, mairie de Bellecombe, le Saint Roch) demeurent fermées au public jusqu'au 30 août 2020 afin d'éviter les rassemblements.

Les manifestations communales comme la fête nationale du 13 juillet (feu d'artifice et bal des pompiers), le cinétoile sont annulées.

Seules les commémorations seront maintenues. Nous ne savons pas, à ce jour, si elles pourront être ouvertes au public.

La cérémonie du passage en 6<sup>ème</sup> et la boum des CM2 seront reportés après la rentrée scolaire 2020-2021.

Voir l'arrêté sur [www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)

## Les incivilités continuent

Après les containers de tri sélectif du SIBRECSA sur le parking de l'église en mars dernier, c'est une nouvelle fois les containers de l'avenue de Chambéry qui ont subi un acte de vandalisme par le feu.

Après plusieurs plaintes déposées par le SIBRECSA et par le Maire de Chapareillan, la dernière enquête de la gendarmerie a porté ses fruits puisque l'auteur des faits a été arrêté et placé en garde à vue. Son jugement aura lieu prochainement.



Containers brûlés sur le parking de l'église et route de Chambéry. Nettoyage effectué par les agents des services techniques



## Retour en images



*Un défilé tout en musique grâce à la batucada*



*Les 54 participants au concours de déguisements*

## Un carnaval de folie 3<sup>ème</sup> édition



*Monsieur Carnaval réalisé par les enfants du périscolaire*

## Commémoration du 8 mai 1945



*Dépôt de gerbe devant le monument aux morts*



*Minute de silence*

## Parc du Granier, les travaux se poursuivent

Malgré le confinement, le Parc du Granier a subi quelques changements : pose de barrières, bancs, tables, poubelles, déplacement du City Stade, engazonnement et d'ici le mois de juillet un Skate Parc, projet du conseil municipal des enfants, fera son apparition.



Engazonnement



Pose d'une clôture par les Services Techniques



Pose de tables, de bancs et de poubelles au Parc  
(exemple ci-dessus au terrain de pétanque)



Parc après préparation à l'engazonnement



Démontage du city stade

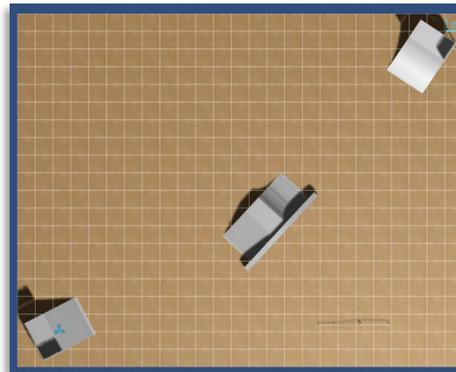


Enrobé du nouveau city stade



Le city stade au Parc du Granier

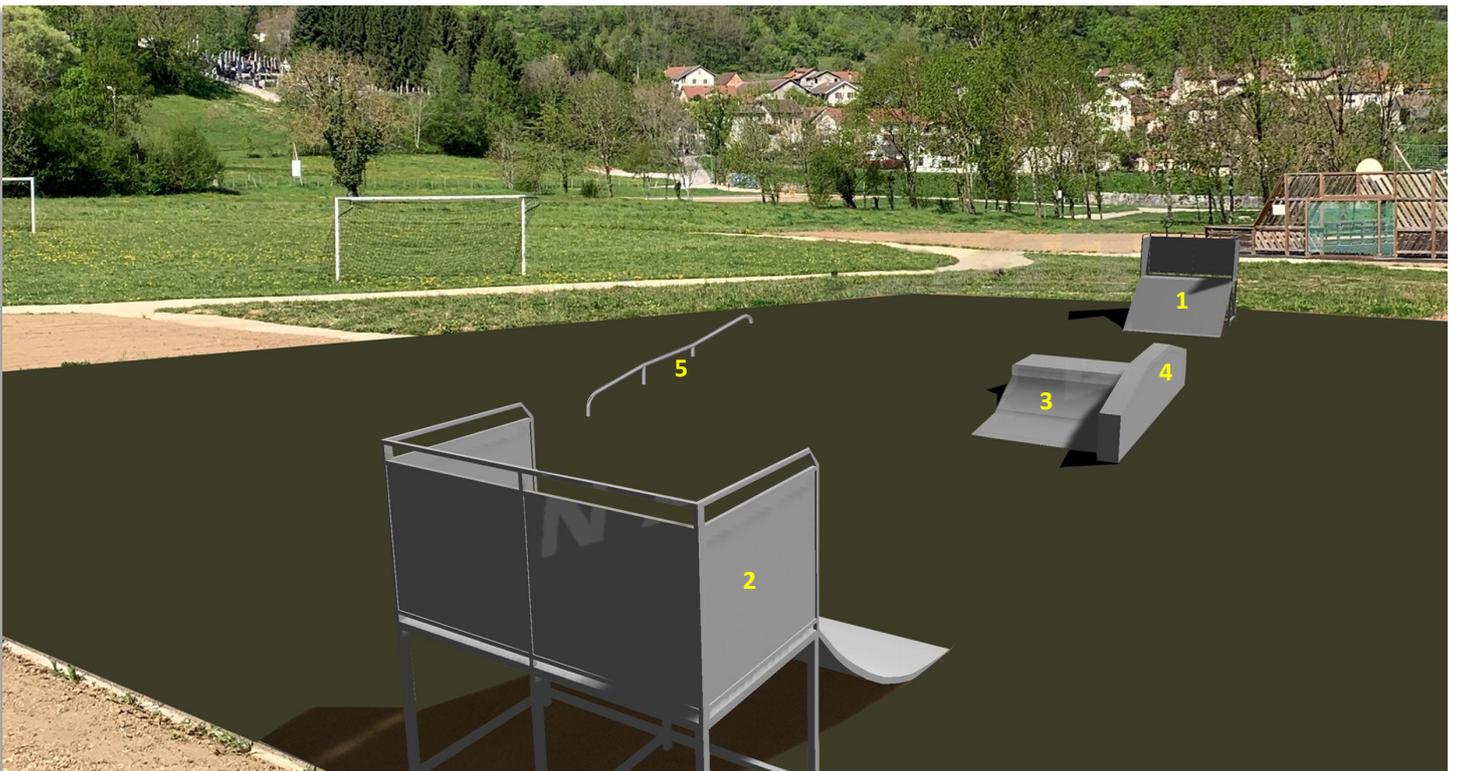
## Le Skate Park prêt pour juillet



Projet Skate Park vu de dessus

### Les modules du Skate Park :

1. un lanceur droit
2. un lanceur courbe
3. un chin courbe
4. un muret long
5. un slide horizontal 2 hauteurs



Projet Skate Park imaginé par le Conseil Municipal des Enfants

## Réalisation de travaux



*Enrobé, chemin de la Jacquère*



*Enrobé, chemin des Noyers*



*Remplacement de la conduite d'eau potable, Route de Chartreuse*



*Pose d'un trottoir et dalle béton autour du bâtiment des archives*



*Changement d'une porte sectionnelle avec motorisation au ST*



*Réfection des peintures dans la salle polyvalente*



Pose de 2 nouvelles tonnelles dans la cour du Pôle Enfance / Jeunesse



# 3

C'est le nombre de défibrillateurs installés par les services techniques :  
1 à l'école maternelle, 1 à l'école élémentaire et 1 à l'église



Pose d'une clôture et d'un pare-ballon de 6m de haut à l'école



Pose d'un caniveau, Rue du Sac



Nouvel emplacement des containers à Bellecombe par le SIBRECSA



## Les travaux d'enrobé route de Chartreuse débuteront cet été

Le Département devrait démarrer les travaux d'enrobé depuis le parking de l'église jusqu'à l'intersection de la Montée de la Ville ce été.

Cet enrobé se fera sur une partie de l'avenue du Granier et de la Route de Chartreuse.



## Reprise de l'école publique

Dès l'entrée dans l'école, les enfants doivent un par un se rendre aux toilettes pour se laver les mains durant 30 secondes, le temps de lire une petite comptine appropriée.



Le directeur de l'école Jean-Yves Huss et Martine Venturini, maire de Chapareillan, ont travaillé ensemble durant la période du confinement pour mettre en place un protocole "très compliqué". La vie dans l'école a repris mais le service de la cantine, tel qu'il fonctionnait avant, ne reprendra pas. Les enfants prennent leur repas (préparé par les parents dans un sac isotherme) dans leur salle de classe afin de limiter les déplacements et éviter les contacts



Masquées, la rectrice de l'académie de Grenoble Hélène Insel et Martine Venturini, maire de Chapareillan, ont insisté sur la nécessaire collaboration entre les services municipaux et l'équipe éducative pour mettre en œuvre le protocole sanitaire, qui est "le préalable à toute réouverture des établissements scolaires"



Les classes de l'école de Chapareillan n'accueillent désormais pas plus de 8 élèves chacune : les bureaux sont espacés, les enseignants portent masque et/ou visière en permanence



En raison des mesures sanitaires qui règlent les entrées et sorties des élèves, la récréation est raccourcie mais toujours de mise, à condition de respecter la distance physique. Les enseignants doivent inventer des jeux sans contact en utilisant le marquage au sol



## Reprise de l'école privée Bellecour

### En PS-MS

Quelques jouets en moins, oubli des câlins, les lavages de mains... Ce refrain, ils le connaissent bien ! Ces règles n'ont désormais plus de secret pour les sept élèves de moyenne section qui ont retrouvé le chemin de l'école le jeudi 14 mai. Les journées sont ponctuées de nouveaux rituels auxquels les élèves se sont bien adaptés tout au long du mois de mai.

### LES CM1 / CM2

Le 14 mai, il faut reprendre le chemin de l'école après des semaines de confinement avec un protocole sanitaire strict. Nous nous demandons comment les enfants vont vivre tout cela. Ils ne pourront plus avoir accès aux jeux et à la bibliothèque de classe, les travaux de groupes sont interdits, ils ne pourront plus se déplacer librement etc... Finalement, les enfants prennent plaisir à se retrouver et à retrouver leur maîtresse malgré les masques. Nous nous lavons les mains un nombre incalculable de fois mais les élèves prennent la situation avec beaucoup d'humour. Ils trouvent de nouveaux jeux permettant de respecter les consignes sanitaires, et moi, enseignante, j'essaie d'égayer leur journée en leur proposant des activités ludiques et qui en même temps leur permettent de garder le lien avec leurs camarades à distance tel que des défis artistiques.

Nous avons la chance d'être une petite école avec peu d'élèves de retour en classe. Certains élèves profitent donc de ces nouvelles conditions d'enseignement pour se révéler et progresser davantage. Nous essayons de garder le positif de ces expériences !



### En GS / CP

Lorsque les élèves sont arrivés à l'école, le plus important a été de parler des règles sanitaires et de faire s'exprimer les enfants sur leurs ressentis durant le confinement. Puis la classe "normale" a pu commencer. Je mets entre guillemets le mot "normal" car aujourd'hui les élèves ne peuvent ni se toucher, ni travailler avec du matériel commun, ni se lever de leurs chaises. Ils se lavent les mains une bonne quinzaine de fois par jour.

Moi qui ai l'habitude de faire des blagues, mes élèves ne les comprennent plus car ils ne voient pas le sourire derrière le masque. Je suis obligé de beaucoup m'adapter aux conditions matérielles pour enseigner. Les élèves font moins de manipulations et travaillent davantage sur leurs cahiers. Quelques élèves ont pu se plaindre de la situation mais ils l'ont plutôt acceptée dans l'ensemble.

L'équipe Bellecour a été très soudée durant cette période et je pense que nous avons pour l'instant réussi à relever le défi.

### LES CE1 / CE2 écrit par les élèves

C'est un peu nouveau quand on revient du confinement car on mange sur nos tables et on doit se laver tout le temps les mains. Ça fait aussi bizarre de voir la classe à moitié vide. En mai on n'était que 8 enfants et en juin on était 10.

Ça faisait bizarre de faire le travail à la maison et pas à l'école et nous, on préfère le faire avec le maître. On est heureux de revoir nos copains, nos copines et de retrouver les enseignants de l'école et les autres adultes !

C'est difficile de jouer dans la cour quand on doit être à un mètre les uns des autres mais on a de la chance car on a une très grande cour. On a de la place. Avant le maître nous prêtait des livres mais maintenant on ne peut plus en avoir car il ne faut pas les toucher...

## Fondue au chocolat ou comment mettre en avant les " fruits moches "

Les enfants du restaurant scolaire de Chapareillan ont profité d'une dégustation de variétés de fruits moches au mois de Février !

Préparer une fondue au chocolat entre élèves est toujours garant de succès ! Une idée originale en cette journée du 20 février organisée par la Cuisine Centrale de Marignier.

Les enfants ont appris que la banane, kiwi, poire etc ... même moches pouvaient être consommés, et s'apprécient avec du

chocolat fondu. Cette leçon de gourmandise aura sans doute permis aux enfants de mieux connaître et apprécier les fruits et de réduire le gaspillage alimentaire!

Pour le goût, pour le respect des saisons et pour la planète... Elicor poursuit et renforce ses actions de développement durable et de « Chasse au Gaspi » auprès des enfants avec des animations ludiques.



**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE, LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN / SOIR, LA GARDERIE DU MERCREDI MATIN ET L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES SONT À RENOUELER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021.**

Ils seront disponibles à partir du 29 juin sous format papier et téléchargeables (ou à compléter en direct) sur le site de la mairie [www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr). L'attestation CAF et l'assurance seront à joindre.

Merci de les déposer et de réaliser **VOS INSCRIPTIONS PAR ÉCRIT AVANT LE 23 AOÛT** (le portail famille n'étant accessible qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre) à l'accueil, par mail à :

[enfancejeunesse@chapareillan.fr](mailto:enfancejeunesse@chapareillan.fr)

Ou dans la boîte aux lettres du pôle enfance-jeunesse.

**Un accueil de loisirs différent cet été**

**A l'heure où nous imprimons  
ce bulletin,  
nous ne sommes pas en mesure de vous  
dire comment va fonctionner l'accueil de  
loisirs cet été.**

**Nous attendons les directives de l'Etat.**

**Nous vous invitons  
à vous connecter sur notre site  
et / ou sur notre  
page Facebook  
pour plus d'informations.**

## La bibliothèque a repris du service

Le protocole sortie de confinement a provisoirement modifié nos habitudes pour la sécurité sanitaire de tous.

Vous pouvez dès à présent rendre vos documents dans la boîte retour de la bibliothèque. Peu importe où vous les aviez empruntés.

Ils seront alors mis en quarantaine pendant 10 jours. Ils resteront en prêt sur votre carte, mais pas d'inquiétude, pas de lettre de rappel.

### Emprunter des documents :

Réservation en ligne uniquement sur le portail des bibliothèques du Grésivaudan, page de Chapareillan.

### Nombre de prêts de documents par carte de lecteur :

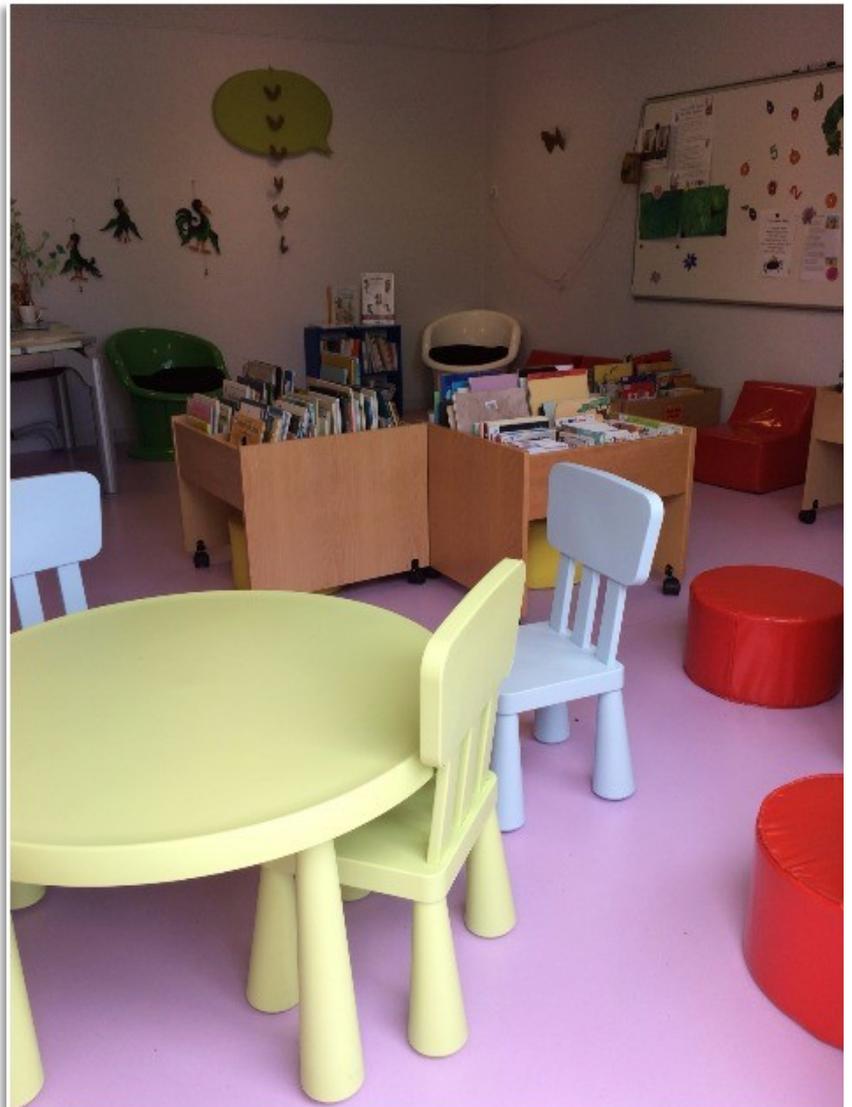
4 Livres / 2 DVD

Vous recevez un courriel quand votre commande sera disponible.

### Retrait à la bibliothèque :

Le mercredi de 10<sup>H</sup>00 à 12<sup>H</sup>00 et de 14<sup>H</sup>00 à 18<sup>H</sup>00, le vendredi de 16<sup>H</sup>00 à 18<sup>H</sup>00 et le samedi de 9<sup>H</sup>30 à 12<sup>H</sup>00 (une seule personne par famille, port du masque, respect des gestes barrières...)

**Attention :** Vous pouvez réserver et emprunter à Chapareillan seulement les documents disponibles à Chapareillan. Arrêt de la navette jusqu'en septembre.



Informations sur [bibliotheques.le-gresivaudan.fr](http://bibliotheques.le-gresivaudan.fr)

## Prochaines rencontres "délivre ensemble"



**MARDI 22 SEPTEMBRE**  
**17<sup>H</sup>00**  
**Bibliothèque**

### Thème : vos dernières lectures

Si la lecture vous intéresse, rejoignez nous... Venez partager, échanger, trouver des idées de lecture... N'hésitez pas à nous contacter à la bibliothèque ou à la mairie qui transmettront...

## Horaires de la Bibliothèque

**Mercredi**  
**10<sup>H</sup>00 / 12<sup>H</sup>00**  
**14<sup>H</sup>00 / 18<sup>H</sup>00**

**Vendredi**  
**16<sup>H</sup>00 / 18<sup>H</sup>00**

**Samedi**  
**9<sup>H</sup>30 / 12<sup>H</sup>00**

## Amicale Laïque

Nous venons tous de traverser une période singulière et difficile. Nous espérons que malgré les épreuves, vous avez réussi à tirer le meilleur de ce confinement.

En tant qu'association de parents d'élèves, nous tenons à souligner le travail des enseignants des écoles publiques de Chapareillan. Ils ont su faire preuve de réactivité et font de leur mieux pour accompagner leurs élèves à distance. En effet, depuis le début du confinement, les familles ont reçu quotidiennement par email, des leçons, des devoirs, des liens, des vidéos, des petites attentions... Pour permettre à nos enfants de garder le lien avec leur école, leurs camarades et surtout avec le calendrier scolaire. Petit à petit de plus en plus d'enfants ont pu retrouver le chemin de l'école.

MERCI et BRAVO à tous les enseignants pour leurs efforts et leur investissement remarquable auprès des enfants !

À vos agendas ! il est déjà temps de penser à l'avenir de l'association ! Nous vous annonçons que notre assemblée générale se tiendra jeudi 17 septembre à 20<sup>h</sup>30. À cette occasion, nous vous présenterons le bilan de cette l'année scolaire écoulée et nous élirons le nouveau bureau ! Nous avons besoin de l'implication de nouveaux parents ; des postes seront à pourvoir ! Merci de vous investir dans cette association qui permet chaque année aux enseignant-e-s de réaliser avec leurs élèves de nombreux projets pédagogiques. De plus cela vous permettra de tisser des liens entre parents.



L'amicale Laïque

Vous avez des questions ? Pas de problème, nous sommes joignables pour y répondre ! Soit par email : [amicalelaïque.chapa@gmail.com](mailto:amicalelaïque.chapa@gmail.com) ou via notre page Facebook : Amicale Laïque de Chapareillan.

Nous vous souhaitons un très bon été à tous ! Prenez soin de vous !

## L'AMC prépare sa rentrée

Depuis le début du confinement, le 16 mars, l'AMC, école de musique et théâtre de Chapareillan, a dû annuler ses cours et plusieurs manifestations prévues au printemps : la soirée Brésil, la fête de la musique de Chapareillan et la deuxième partie du projet scolaire avec l'école primaire de Chapareillan et l'artiste André Minvielle. Ce projet mêlant dialecte local et musique improvisée, soutenu par la mairie de Chapareillan, le département de l'Isère, le Grésivaudan et la Drac a heureusement pu être reporté à l'automne 2020.

Les bénévoles de l'AMC seront présents aux concerts des 25 et 26 août à Fort Barraux dans le cadre du festival Jazz à Barraux 2020 ([www.jazzabarraux.fr](http://www.jazzabarraux.fr))

Si vous êtes intéressés par des cours de musique ou de théâtre, rendez-vous sur le site web de l'AMC dès à présent, avant la rentrée de septembre, pour avoir des informations ou vous préinscrivez sur [musicchapa.e-monsite.com](http://musicchapa.e-monsite.com) ou à l'adresse mail de l'école [music.chapa@gmail.com](mailto:music.chapa@gmail.com). Nous vous répondrons sans faute.

Au plaisir de vous retrouver !



## Création expression et mouvement



Danse et cours de maintien pour les enfants à partir de 3 ans, les mercredis et vendredis.

Contact :

☎ : 06 14 13 56 76

*Que s'arrête le temps,  
que continue l'instant...*

*Damien Saux*



## Pour la compagnie des instants révélés le temps s'est arrêté

Le temps s'est arrêté... Pour nous, qui vivons de la rencontre, des regards, des émotions qui traversent nos tripes, le temps s'est arrêté... Nos envies de révéler de nouveaux instants, de découvrir votre imaginaire, d'interpréter la réalité du moment présent sont fortes mais le temps s'est arrêté... Nous n'avons jamais été aussi proches du présent, à ne pas ressasser le passé, à ne pas imaginer le futur, mais le temps s'est arrêté... Il reste l'instant, là, en suspension, le désir vibrant, la soif à éteindre, les mille et un notes qui résonnent au milieu du silence qui flotte. Aussi dès que le temps repartira, nous aimerions vous voir, vous rencontrer, ici dans une salle de spectacle, là dans un refuge, ou encore, tout est possible, dans un coin de votre jardin, (vous en aurez sûrement marre de ceux de votre appartement), et profiter de ces instants enfin libérés. Si ça vous tente, on peut en parler, n'hésitez pas à nous contacter.

[instants.reveles@gmail.com](mailto:instants.reveles@gmail.com)

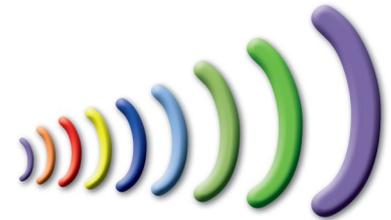
## Pause partage en sommeil

Difficile de programmer une assemblée générale dans les circonstances actuelles. Pause Partage est donc en sommeil.

Quel avenir pour cette association ?

Nous essaierons de nous retrouver en septembre pour en discuter.

En attendant, nous vous souhaitons de vous maintenir en bonne santé, de retrouver vos proches et de profiter de cette belle saison qu'est l'été pour respirer un peu.



## Forum 2020 \*

**SAMEDI 5 SEPTEMBRE**  
**9<sup>H</sup>00 / 12<sup>H</sup>00**  
**Salle polyvalente**

\* A l'heure où nous imprimons ce bulletin, nous ne sommes pas en mesure de savoir si le forum 2020 sera maintenu. Une information sera diffusée sur notre site et sur notre page Facebook.



## Vide grenier annulé

En raison du COVID-19 et ne connaissant pas les futures directives du gouvernement concernant les rassemblements d'ici septembre, l'Amicale du Personnel de la mairie de Chapareillan a fait le choix d'annuler son vide grenier.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021.

## Le président des vignerons de Chapareillan vous informe

Chapareillan est un village agricole et viticole sur lequel sont cultivés une centaine d'hectares de vignes en AOP Vin de Savoie avec des cépages tels que la jacquère (avec lequel nous produisons l'Abyme), le gamay, la mondeuse, le pinot, la verdesse mais aussi l'altesse pour la Roussette de Savoie.

La campagne végétative est active. Comme vous avez pu le constater autour de vous, le paysage viticole est en pleine croissance et c'est la période intense de travail pour les vignerons. Les traitements phyto-pharmaceutiques ont commencé. Depuis plusieurs années, les vignerons ont pris conscience d'adopter de bonnes pratiques dans leur travail et adaptent leurs types de traitement, leurs dosages, leurs fréquences de traitement et leurs distances de traitements par rapport aux produits employés (10 mètres, 5 mètres ou 0 mètre pour les traitements obligatoires comme pour la flavescence dorée).

Nous essayons d'avancer le plus possible vers une culture raisonnée (Haute Valeur Environnementale, biologique, biodynamie...) afin de protéger la faune, la flore et adopter une viticulture durable et respectueuse de l'environnement et de ceux qui vivent à proximité. L'enherbement et le travail du sol a limité à plus de 70% les herbicides.

Les tracteurs que nous utilisons peuvent être très impressionnants :

Nous en sommes parfaitement conscients. Mais ce sont ces équipements qui, le plus souvent, sont les plus performants et à la pointe de la technologie afin d'éviter les dérives. Soyez certains que les viticulteurs font le maximum pour traiter à bon escient afin d'entretenir ce paysage viticole que vous admirez tant.

Nous tenions à vous transmettre ce message, c'est un premier pas, si vous le souhaitez nous vous invitons



aussi à faire un pas vers nous et à poursuivre cet échange, pourquoi pas lors d'une dégustation dans nos caveaux. Les dégustations y sont à nouveau possibles en toute sécurité.



### contact :

Laurent Cartier  
40 rue du Terraillet  
73190 Saint-Baldoph  
☎ : 04 79 33 44 15  
aoc@vinsavoie.net  
www.vinsavoie.net

## Des boîtes à vélos dans la vallée du Grésivaudan

8 box vélos ont été installées sur le territoire. L'idée : que vous puissiez garer votre monture dans un endroit sûr. Vous les trouverez à Pontcharra gare, Le Touvet Grandes Terres, Lumbin Longs Prés, Saint-Nazaire-les-Eymes (descente du Plateau), Brignoud centre, Bernin Cloyères, Montbonnot. Pré de l'Eau.

Location : 49€/an

### Infos et réservations :

Agence de Mobilité TouGo  
1846 Rue de Belledonne,  
38920 Crolles  
☎ : 0800 941 103



Télécharger le plan des pistes cyclables sur [le-gresivaudan.fr](http://le-gresivaudan.fr)





## Recyclage des véhicules en fin de vie

D'après la loi, il est obligatoire pour tout citoyen propriétaire d'un véhicule de se débarrasser de celui-ci, s'il est hors d'usage (véhicule en fin de vie ou techniquement irréparable).

Il est nécessaire de sensibiliser les citoyens sur l'écologie et sur le recyclage des automobiles.

Retrouver les liens utiles sur notre site:

[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)

## Le moustique tigre est de retour

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national anti-dissémination de la Dengue, Chikungunya et de Zika en région Auvergne-Rhône-Alpes, une détection de la présence du moustique tigre "Aedes Albopictus" via le site national <https://signalement-moustique.anses.fr> a été réalisée sur votre commune le 06/06/2020 par l'un de vos administrés (n° opération Si-LAV 20-06-04148).

Le diagnostic entomologique conduit le 10/06/2020 sur le territoire de la commune a permis de mettre en évidence la présence d'une population de moustique tigre dans le périmètre investigué.

Par conséquent, au vu des résultats du diagnostic, la commune est en phase de colonisation, mais ne peut être considérée comme totalement colonisée.



## Déclarez vos ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre)

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

**UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE**

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## La mairie de Chapareillan, l'inauguration en 1913

*Discours de M. Séraphin Abraham UCHET, Maire de Chapareillan (1882 - 1883 et 1893 - 1919) lors de l'inauguration de la mairie le 31 août 1913.*

*Le 31 août 1913, c'est jour de fête, avec musique, attractions, banquet, feu d'artifice en soirée, en présence des personnalités locales. On voit même un avion survoler la commune. La compagnie du tramway de Grenoble à Chapareillan a mis à disposition un tram supplémentaire au départ à 22 heures et qui doit rallier Grenoble en deux heures.*

« Au nom du Conseil municipal, au nom de tous les habitants de la commune, comme en mon nom personnel, j'adresse d'abord tous mes remerciements à M. Dubost, l'éminent président de la Haute Assemblée, à M. Rivet, le distingué questeur du Sénat, M. le Préfet de l'Isère qui représente le Gouvernement d'avoir bien voulu répondre à notre invitation et rehausser l'éclat de cette fête de tout l'honneur et de toute l'autorité attachés à leur nom.

Des hommes tels que M. Dubost et M. Rivet illustrent le département de l'Isère au Parlement. M. Dubost, appelé depuis de si nombreuses années à présider le Sénat, avait, bien avant, conquis l'estime de tous par ses hautes vertus républicaines. Sa belle carrière politique est un grand honneur pour notre pays.

M. Rivet, notre compatriote, est si connu des nos populations, que je n'ai pas à dire comment il a obtenu depuis si longtemps, la confiance méritée de tous les républicains.

J'adresse aussi mes souhaits sincères de bienvenue à M. Raffin-Dugens, député de notre circonscription, à nos représentants aux assemblées départementales, à tous mes collègues du canton, à tous les fonctionnaires et à toutes les personnes qui ont accepté notre invitation et qui donnent à notre fête municipale tant de dignité.

J'adresse mes félicitations à M. Coutavoz, architecte, à M. Greggio, entrepreneur, et à leurs auxiliaires ; ils ont su, en effet, édifier, avec de faibles ressources, pour leur pays natal, une mairie qui, au dire des connaisseurs, n'est pas sans avoir une allure artistique qui contribuera à l'embellissement du pays.

Il y a bientôt 50 ans, Messieurs (cela ne me rajeunit pas) que je participe à l'administration de la commune : nous avons tenu nos réunions dans une mairie qui n'était même pas suffisante pour les services municipaux, et qui était loin d'en imposer par son inéligance.

Nous avons depuis de fort nombreuses années l'intention de faire construire une mairie, mais nous n'avons pas d'argent, et nous ne voulions pas grever les finances de la commune.



Menu de l'inauguration réalisé par l'hôtel Tissot

Sagement, la Municipalité a maintenu pendant longtemps le budget à un chiffre presque uniforme et chaque année le solde s'ajoutait au solde de l'année précédente.

L'administration préfectorale a bien voulu nous autoriser à payer avec nos ressources budgétaires ; nous la remercions de sa décision, se souvenant sans doute qu'elle avait à faire à des cultivateurs : elle nous a permis de toucher le prix de notre récolte.

Des esprits chagrins pourraient dire : quelle utilité de faire ces dépenses, puisque l'ancienne mairie avait suffi jusqu'à ce jour ?

Mais, Messieurs, ne faut-il pas suivre le progrès que j'ai vu avancer à si grands pas sous la troisième République, à qui nous le devons en partie ?

N'avons-nous pas de belles routes ! de belles écoles ! le télégraphe ! le téléphone ! la lumière électrique ! un tramway électrique ! Et bientôt n'aurons-nous pas une distribution d'eau si pure et si fraîche (puisque nous irons la chercher à 1100 mètres d'altitude) qu'elle nous sera enviée par des villes bien plus riches que nous !

Pouvions-nous, messieurs, résister à ce progrès ?

Je souhaite ardemment que dans ce nouvel édifice mes successeurs voient augmenter à chaque recensement le nombre des habitants : qu'ils célèbrent plus de mariages et enregistrent plus de naissances que moi. Les chiffres actuels sont tout simplement

effrayants, ils ne sont pas particuliers à ce pays mais tiennent à des causes qui sont partout les mêmes. Parmi ces causes, il faut retenir surtout l'abandon des campagnes au profit des grandes agglomérations.

La présence des membres autorisés du Parlement et celle de M. le Préfet à l'inauguration de la mairie d'une commune agricole témoignent de la sollicitude du Gouvernement de la République en faveur des travailleurs des champs.

Que l'honorable M. Dubost, que les membres du Parlement, que M. le Préfet, reçoivent nos remerciements pour le rayon d'espoir qu'ils apportent aux cultivateurs.

De si nobles sentiments venant de si haut, et les sages conseils des pères de famille retiendront, espérons-le, dans nos belles terres de France, la jeunesse agricole.

Je souhaite vivement, Messieurs, que nos successeurs se souviennent de leurs devanciers qui ont assisté impuissants à l'imprévoyance et à l'incurie de l'Empire !

Je souhaite qu'ils préparent par leur exemple et par leur action morale des générations républicaines et patriotes, qui ne connaîtront ainsi jamais des heures aussi douloureuses que celles que nous avons vécues il y a quarante ans.

Je lève mon verre à la santé de vous tous, Messieurs, ici présents.

Je lève mon verre à la gloire de la France, à la gloire de la République. »